

LIVRET D'ACCUEIL

de l'administratrice
ou de
l'administrateur

Edition 2023-1




coorace
Bretagne



Sommaire

1. Coorace, un reseau d'entreprises militantes	3
2. Coorace Bretagne en bref	4
3. Nos adhérents	6
4. L'offre de service de Coorace Bretagne	7
5. Les engagements de service de Coorace Bretagne	10
6. L'organisation de Coorace Bretagne	11
7. Rôle des administrateurs et des salariés.	14
8. La fonction employeur	16
9. Être administrateur Coorace	17
10. Les délégations	19
11. Le risque pénal et les assurances	20
12. Pourquoi devenir administrateur	21
13. Où trouver des informations	22
14. Le glossaire	23



1. Coorace, un réseau d'entreprises militantes

COORACE est un réseau de 590 entreprises d'utilité sociale et territoriale.

Partout en France, elles développent des modèles inclusifs et solidaires.

Depuis 30 ans, notre réseau porte la vision d'un modèle sociétal inclusif, collectif et solidaire qui se développe au cœur des territoires.

Fondé sur des initiatives citoyennes face au chômage, puis structuré en fédération de l'insertion par l'activité économique, notre réseau a toujours eu pour vocation d'accompagner les entreprises d'utilité sociale sur le territoire.

Il agit avec ses membres pour inventer et essaimer les solutions de demain :

- Actions à forte valeur environnementale comme la collecte et valorisation de déchets,
- redynamisation de territoires ruraux,
- renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires,
- structuration d'activités en Outre-Mer...

Les solutions développées par les entreprises solidaires de notre réseau permettent d'allier transitions économique, sociale, écologique, et citoyenne.

Avec des modes d'action basés sur la coopération, nous invitons chaque acteur, politique, économique, de l'économie sociale et solidaire, à créer, avec nous, les solutions de territoires d'aujourd'hui et de demain.

2. Coorace Bretagne en bref



Quelques éléments de notre histoire :

Coorace se crée, en 1985, au niveau national pour fédérer les acteurs du territoire qui s'impliquent sur la question de l'emploi. L'objectif était de peser auprès des ministères concernés pour faire évoluer la réglementation, et faire reconnaître les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). **C'est en 1993 qu'est créé Coorace Bretagne (Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi).**

Nos valeurs :

Nous travaillons ensemble à l'émergence d'une société plus juste et plus solidaire, à une transformation sociale en lien avec tous ceux et celles qui partagent nos valeurs. Nous voulons aider au renforcement du pouvoir d'agir de chacun, individuellement et collectivement

Indépendant de tout mouvement politique, syndical ou religieux et se plaçant dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire, Coorace Bretagne réfère ses actions à trois valeurs fondatrices : le respect et le développement de la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Nos principales missions sont :

- **Fédérer, animer et soutenir** les organismes adhérents.
- **Analyser et témoigner** des situations concrètes relatives à l'objet de la Fédération Coorace.
- Participer à la mise en œuvre **des orientations et des objectifs** votés par l'Assemblée Générale de la Fédération Coorace.
- Développer des **actions spécifiques à son territoire.**

DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE



Notre organisation :

L'organisation politique (AG, CA, Bureau) a en charge la validation, l'évaluation et l'adaptation du projet associatif tandis que l'organisation administrative (équipe salariée) a en charge la mise en œuvre des orientations. Ces deux niveaux de décision et de coordination sont indispensables. Dans l'organisation de Coorace Bretagne, la frontière entre le politique et le technique ne peut être définitivement et précisément délimitée. Aussi, la participation des salarié-e-s à la définition des orientations est-elle formalisée.

Coorace Bretagne s'appuie sur les moyens existant au sein de la fédération Coorace pour mettre en œuvre son projet associatif.


Pour plus d'information, se référer au projet associatif.

*Les structures adhérentes à Coorace national sont membres du réseau Coorace.
Chaque adhérent est membre de droit de Coorace régional.*

3. Nos adhérents


Nos adhérents portent des ...

Associations Intermédiaires




Les Associations Intermédiaires (AI) embauchent des personnes salariées en parcours d'insertion, puis les mettent à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales et d'entreprises. La mise à disposition de ces salarié-e-s se fait à titre onéreux, mais à but non lucratif. Les AI assurent aussi l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle

Ateliers et Chantiers d'Insertion



Les ACI proposent à des personnes très éloignées de l'emploi une première étape de réinsertion par le travail, via l'embauche sur un contrat de travail à temps partiel. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses personnes salariées en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ils peuvent être organisés ponctuellement ou de manière permanente.

Entreprises d'Insertion



L'EI est une entreprise qui, au-delà de sa vocation économique, est porteuse d'un projet social visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes salariées qu'elle emploie. Elle peut être constituée sous statut associatif, sous forme de coopérative, de SCOP, SARL, ou société anonyme.

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion



Les ETTI proposent les offres d'emploi du travail temporaire à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi afin de leur permettre un retour à l'emploi, l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisante ou d'une qualification. Les personnes salariées en insertion bénéficient d'un suivi, d'un accompagnement social et professionnel, tant au cours de leurs missions en entreprise qu'entre les missions et d'une aide à la recherche d'un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.

→ **AI, ACI, EI et ETTI sont « conventionnés » par l'État au titre de l'IAE et à ce titre peuvent bénéficier de financements publics.**

Groupes Économiques Solidaires

Également appelés « ensembliers » les GES sont des regroupements de plusieurs types de structures de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire. Ils permettent la mise en place d'une logique de parcours globale pour les personnes salariées en insertion, l'existence d'une gouvernance unifiée et le lien réel au territoire pour un développement économique solidaire.



4. L'offre de service de Coorace Bretagne



Représentation et plaidoyer

Coorace Bretagne porte la voix de ses adhérents auprès des instances politiques et techniques sur l'ensemble de la région (CRIAIE, CDIAE, DETS, observatoire ...)



Formation

- Organisation d'un plan de formation annuel sur la région à destination des salariés et administrateurs
- Appui à la mise en place d'actions de formation pour les salariés en parcours



Amélioration continue / qualité

- CAP, Coorace Ambition et Progrès, pour évaluer vos projets et vos pratiques
- Appui des adhérents sur le dialogue social, citoyenneté et qualité de vie au travail



Innovation sociale

- Appui à l'évaluation de l'utilité sociale territoriale
- Accompagnement aux diverses démarches d'expérimentation et d'innovation et RSE



Développement économique

- Accompagnement au rapprochement avec les filières professionnelles (ZEST)
- Capitalisation et essaimage des partenariats économiques
- Appui marchés publics et clauses sociales
- Outillage développement commercial



Ingénierie financière

- Soutien des adhérents (audits financiers, Inserdiag)
- Appui et conseil à la recherche de financements



Rencontres collectives du réseau

- Organisation de rencontres régionales sur des thématiques d'actualité
- Groupes de travail et Groupes d'échanges de pratiques



Appui juridique

- Accès au service juridique de la fédération (plateforme, outils)
- Veille et information sur les évolutions réglementaires de l'IAE



Accompagnement des projets de territoire

- Accueil, information et soutien des porteurs de projet



Prestations d'accompagnement individuel*

- Démarches qualité
- Études de faisabilité économique
- Accompagnement aux porteurs de projet IAE
- Accompagnement à la structuration et/ou développement
- Prestations diverses (réorganisation, projet d'insertion...)

5. les engagements de service de Coorace Bretagne

→ **Représentation et plaidoyer**

« Nous nous engageons à vous représenter dans tous les CDIAE »

→ **Amélioration continue / Qualité**

« Nous nous engageons à vous accompagner dans une démarche d'amélioration continue : CAP, Coorace Ambition et Progrès, pour évaluer vos projets et vos pratiques »

→ **Innovation sociale**

Nous nous engageons à vous appuyer à l'évaluation de l'utilité sociale territoriale (GT et/ou formation)

→ **Développement économique**

Nous nous engageons à accéder aux expériences innovantes du réseau

→ **Ingénierie financière**

Nous nous engageons à vous proposer un suivi annuel économique et financier

→ **Rencontres collectives du réseau**

Nous nous engageons à vous proposer au moins 2 Séminaires Régionaux /an sur des thématiques d'actualités

6. L'organisation de Coorace Bretagne

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée annuellement, c'est le premier lieu d'expression démocratique. C'est le lieu où l'on rend compte à toutes les structures adhérentes de la vie de l'association.

Ce doit être un lieu d'échanges et de questionnements. C'est au moment de l'Assemblée Générale que le Conseil d'Administration est renouvelé.

Elle est extraordinaire lorsque son contenu est particulier : modification des statuts, décision importante engageant l'avenir de Coorace Bretagne, dissolution...

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 5 à 15 membres, représentant leur structure, élues par l'Assemblée Générale avec une recherche d'équilibre entre membres salariés et membres administrateurs des structures.

Le Conseil d'Administration a pour responsabilité de définir les orientations, de prendre les décisions, de réfléchir et débattre sur les sujets qui vont permettre la réalisation du projet de l'association via le plan d'action annuel.

C'est à lui de valider les décisions qui engagent l'association et qui auront pu être proposées soit par le Bureau, soit par des groupes de travail. Il se réunit environ 3 à 4 fois par an et c'est en principe la personne élue à la présidence qui en assure l'animation.

Le Bureau

C'est l'exécutif du Conseil d'Administration. Il se réunit plus régulièrement et doit assurer la gestion et le bon fonctionnement de la vie quotidienne. Il a donc un pouvoir de décision à partir du moment où celle-ci participe à la réalisation des orientations ou des projets qui ont été validés par le Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions au sein du bureau : Président.e, Vice-président.e, Secrétaire, Trésorier.e.

La parité est recherchée dans l'élection du Bureau et dans la mesure du possible la présidence est assurée par un.e administrateur.trice de structure.

Le ou la Président.e

Il ou elle est avant tout l'animateur.trice du Conseil d'Administration, garant du fonctionnement statutaire et de la possibilité d'expression de tous. Il ou elle est, de fait, l'interlocuteur.trice privilégié.e des partenaires, de l'équipe d'administrateurs et de salariés. Les tâches qui lui incombent dépendent de sa volonté à « savoir déléguer ». Les Vice-Président.e.s sont amenés à seconder le ou la Président.e quand cela est nécessaire.

Le ou la Secrétaire

Celui ou celle qui permet d'avoir une trace de ce qui se dit et ce qui se fait : la réalisation des comptes rendus, le recensement et la distribution de l'information relèvent donc de sa fonction qui peut aussi être partagée avec d'autres. La gestion de cette dimension «mémoire» est importante pour permettre la compréhension, en particulier, pour les nouveaux administrateurs.

Nous avons facilement tendance à croire que ce que l'on sait est connu des autres, à tort.

Le ou la Trésorier.e

Il ou elle a la tâche de suivre et vérifier les aspects financiers. Trésorier.e ne signifie pas «comptable», cette mission est assurée par un cabinet extérieur et les comptes sont validés par un expert-comptable. Il est toutefois utile de connaître les outils de contrôle de gestion existants et ce qu'ils signifient pour pouvoir jouer un rôle actif dans cette fonction mais aussi de connaître les bases de la comptabilité associative.

Les membres du CA

Ce sont les autres administrateurs qui participent aux travaux de l'association et en direction desquels les tâches et responsabilités pourront être réparties selon le mode d'organisation voulu et choisi.

Les groupes d'échanges de pratiques

Les groupes d'échanges de pratiques ont pour but de favoriser l'échange entre adhérents sur des sujets liés à certaines fonctions ou certains projets. Ils permettent de repérer les bonnes initiatives, de les partager et éventuellement les essayer. Ils sont animés par une salariée de Coorace Bretagne. Ils sont amenés à évoluer chaque année en fonction des besoins des adhérents et du plan d'action de Coorace Bretagne.

Les groupes d'échanges de pratique existants :

- Directions
- Chargé-e-s de développement
- Conseillers en Insertion Professionnelle
- Accueil
- Comptabilité, finances

Les Animations Régionales

Au moins 2 fois par an, une animation régionale est proposée aux structures adhérentes et membres associés.

Tous les membres des structures adhérentes sont invités à participer : dirigeant-e-s, bénévoles, tous les salarié-e-s des structures y compris ceux en parcours...

En fonction de l'actualité et des projets en cours, l'animation régionale est consacrée à un thème qui préoccupe les adhérent-e-s. Régulièrement des personnes salariées de la fédération Coorace sont associées à ces rencontres, des témoins ou expert-e-s peuvent également être sollicités

La personne en charge de la présidence est avant tout l'animatrice du Conseil d'Administration, garante du fonctionnement statutaire et de la possibilité d'expression de tous.

7. Rôle des administrateurs et des salariés.

→ **Administrateur ou administratrice, un rôle moteur :**

Le rôle d'administrateur ou d'administratrice est primordial pour la bonne marche du projet associatif, il décide avec les autres administrateurs des orientations générales de l'association, il représente l'association auprès des adhérents et des partenaires, il est garant des statuts de l'association.

→ **Les salarié.e.s :**

Lié.e.s à l'association par un contrat de travail de droit commun pour l'exécution d'une fonction, il est important qu'ils ou elles aient connaissance du projet associatif. Leurs missions ne doivent pas dépasser le cadre de leurs fonctions et de leurs compétences. Les salarié.e.s sont soumis.e.s aux directives du ou de la Président.e. Ils ou elles peuvent s'exposer à des sanctions disciplinaires en cas de faute ou de non-respect de leurs obligations.

→ **La relation administrateurs - salariées :**

Les administrateurs et les professionnels de Coorace Bretagne sont au service du même projet. Leur rôle, leur implication, le temps consacré à la mise en œuvre des actions diffèrent. Cette collaboration, pour être efficace, nécessite le respect des statuts de chacun, une répartition claire des champs d'intervention et des échanges nombreux pour que le lien décision - mise en œuvre s'opère dans les meilleures conditions. Ce rapport, nécessite donc clarté, transparence, confiance et complémentarité pour qu'une dynamique intéressante s'instaure.

→ **Le « binôme » Président.e – Délégué.e régionale :**

La fonction du ou de la Président.e consiste à dialoguer, à vérifier que les orientations de l'association sont appliquées, à remettre à jour le projet de l'association, à contrôler les comptes et à suivre le budget. Le ou la Président.e a pour charge de maintenir la philosophie du projet global et des valeurs qui l'accompagnent. Toutes les relations de type « représentation » doivent être assumées par le ou la Président.e mais elles peuvent être déléguées à un autre administrateur.

Les relations de type « négociations institutionnelles ou financières » peuvent se partager entre le ou la Président.e et le ou la Délégué.e régionale en fonction de leur dimension plus ou moins institutionnelle ou opérationnelle.

Les salariés

L'équipe régionale déploie les moyens, fédère les acteurs pour la mise en œuvre du plan d'action et contribue à la définition des orientations.



Nolwenn Barré, déléguée régionale

Représentation/plaidoyer, soutien auprès des structures, vie associative. Appui aux SIAE dans le domaine de l'ingénierie financière.

Soutien des adhérents en matière de développement économique (partenariats, échanges de pratiques Directions, appui à la création d'activités...), évaluation de l'utilité sociale territoriale.

Appui aux dynamiques de territoire avec le soutien aux porteurs de projet et aux adhérents dans leurs projets de création, développement, diversification ou consolidation ainsi qu'accompagner toutes formes de coopération sur les territoires. CDIAE 22.

Mail : coorace.bretagne.dev.eco@mail.com

Tel : 07 66 24 01 64



Karine Hélaine, chargée de mission «Innovation et développement »,

Accompagnement des structures dans les démarches d'amélioration continue (CAP), appui à la professionnalisation (formation, ...).

Soutien des adhérents en matière de développement économique (partenariats, marchés publics, démarches commerciales, échanges de pratiques, appui à la création d'activités...)

Organisation des formations régionales, observatoire, contributions régionales

Mail : cdprojet.cooracebzh@gmail.com

Tel : 06 59 81 09 02

8. La fonction employeur

→ Être administrateur, c'est assumer la fonction employeur, collectivement, bien sûr, d'une équipe de salariés. Si le ou la délégué.e régionale assure, de fait, la gestion des ressources humaines et gère le quotidien, il n'en demeure pas moins que la responsabilité employeur est assurée par le Conseil d'Administration et nécessite pour cela de connaître quelques règles du jeu.

Il n'y a pas de salarié s'il n'y a pas un contrat de travail ou plutôt un salarié sans contrat de travail peut être assimilé à un salarié bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il est donc utile de préciser les conditions de ces emplois en respectant toutes les règles liées aux obligations du droit du travail et de l'accord d'entreprise. Au-delà de l'aspect réglementaire, tout ce qui touche à l'emploi découle naturellement du projet qui a été défini.

Bien savoir pourquoi il y a emploi facilite largement la définition des conditions de cet emploi. Le pourquoi est donc la première mission de l'employeur, les professionnels devant apporter les éléments techniques d'information pour résoudre le comment.

*Collectivement, les administrateurs
décident des orientations et
exercent la fonction "employeur".*

9. Être administrateur Coorace

Quelques principes pour un bon fonctionnement :

Être administrateur ou administratrice, c'est donner du temps !



Pour que l'association fonctionne réellement selon les principes établis dans les statuts, il est important que les administrateurs participent régulièrement aux différentes réunions et s'impliquent dans la vie de l'association.



Avoir l'esprit d'équipe est fondamental !

Pour que les décisions stratégiques soient assumées solidairement.

Être informé, pour administrer !



Pour que les administrateurs puissent pleinement jouer leur rôle, ils doivent avoir accès à toute l'information nécessaire et se donner les moyens d'en prendre connaissance.



Être animateur, pour faire vivre les décisions !

L'administrateur joue un rôle d'impulsion au sein des réunions, il lui appartient de faire remonter les besoins et attentes des adhérents, de contribuer positivement aux débats et à la recherche de solutions, d'être force de propositions mais également de

transmettre, d'expliquer et d'accompagner les décisions du Conseil d'Administration de Coorace Bretagne au sein du réseau.



Être administrateur ou administratrice Coorace, c'est également être « ambassadeur »

Sur le territoire régional et son territoire départemental propre d'intervention, la fonction d'ambassadeur du réseau répond à 3 objectifs :

- Développer l'engagement et la fierté d'appartenance des administrateurs des SIAE adhérentes
- Développer l'engagement et la fierté d'appartenance des permanents des SIAE adhérentes
- Développer notre rayonnement auprès de l'écosystème partenarial / « être reconnu comme un acteur incontournable de l'ESS et de l'IAE en Bretagne » auprès des institutionnels régionaux

Ses missions peuvent être de plusieurs niveaux :

- Communication interne auprès de sa structure adhérente : relais d'information auprès de ses équipes permanentes et administrateurs (formations, animations régionales, AG, congrès, actualités/newsletter...) et organisation de temps dédiés lors des Conseils d'Administration
- Communication externe : relais sur les réseaux sociaux
- Représentation : représenter Coorace Bretagne au sein d'instances régionales ou locales, porter le plaidoyer Coorace auprès des partenaires

L'ambassadeur pourra s'appuyer sur un certain nombre de ressources :

- Des formations possibles pour s'approprier le projet politique Coorace, ses orientations stratégiques, son fonctionnement
- Un outillage, de la documentation à disposition pour mener à bien sa mission (kit plaidoyer, plaquette offre de services, informations CA, notes d'actualités...)
- Des ressources humaines : échanges administrateurs pair à pair, une équipe de salariés régionaux à disposition.

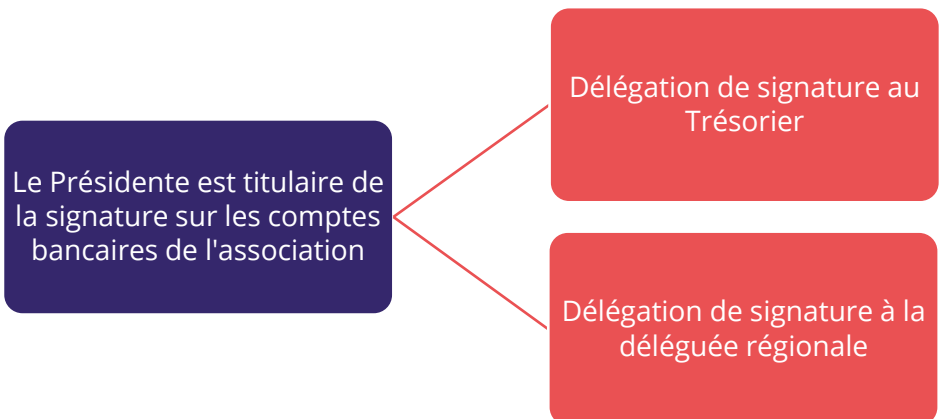


10. Les délégations

Délégation de pouvoir :

- **Le Bureau** reçoit délégation du Conseil d'Administration pour mettre en œuvre ses orientations politiques et stratégiques et pour prendre les décisions nécessaires à la gestion des affaires courantes (gestion quotidienne des ressources humaines et financières notamment).
- **Le ou la Président.e** représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ou elle ordonne les dépenses et peut donner délégation sur l'ensemble de ses responsabilités. Exemple : il ou elle donne délégation aux Vice-Présidents sur ses fonctions de représentation en cas d'indisponibilité ; il ou elle donne délégation au Trésorier sur le suivi financier de l'association ...

Délégation de signature :



11. Le risque pénal et les assurances

L'association Coorace Bretagne est une personne morale responsable des dommages qu'elle cause dans le cadre de ses activités : cette responsabilité s'appelle « responsabilité civile », du même nom que l'assurance qui est contractée par l'association pour couvrir ces dommages.

Il existe une autre sorte de responsabilité, mise en jeu pour violation d'une loi : la responsabilité pénale.

Jusqu'en 1993, les associations n'étaient pas responsables pénalement, cette responsabilité incombait aux dirigeants. Le nouveau code pénal a édicté une responsabilité pénale des personnes morales, l'association peut être poursuivie pénalement pour avoir commis un délit, la peine s'échelonne alors de l'amende à la dissolution.

Cela ne dédouane pour autant pas les dirigeants des fautes intentionnelles qui pourraient leur être imputées.

Enfin, les dirigeants ont la responsabilité qui incombe à tout employeur et se doivent d'appliquer et de respecter tous les aspects réglementaires, conventionnels, qui régissent le contrat avec les salariés. Cela est, bien entendu, constitué de droits et de devoirs réciproques. La fonction employeur est, sauf délégation clairement définie, de la responsabilité des dirigeants et, non pas, du ou de la délégué.e régionale qui a une fonction de gestion des ressources humaines.



12. Pourquoi devenir administrateur ?

Être administrateur, c'est travailler en bonne intelligence et surtout dans une atmosphère de convivialité permettant à chacun d'avancer dans un esprit collectif. Outre l'engagement politique au service du projet associatif, les administrateurs de Coorace Bretagne voient également des atouts à cet investissement :

*Des échanges, de la
convivialité.*

*L'ancrage des
valeurs, pour se
sentir
consolidés dans
ses choix et ses
orientations.*

*L'appartenance à un réseau
"apprenant" : auquel
l'administrateur
apporte mais dont
il bénéficie aussi.*

*Un apport en
compétence pour sa
structure d'origine
grâce à la confrontation
des expériences et des
méthodes.*

*Une contribution à la
stratégie, à la gouvernance
de sa fédération en région
et pourquoi pas au niveau
national.*

13. Où trouver des informations ?

Les documents produits par Coorace en région :

- Rapport d'activités : présentation de notre activité
- Présentation de la délégation régionale et de ses adhérents
- Plaquette de l'offre de services en Bretagne



Les documents produits par la Fédération Coorace :

- Le rapport d'activité annuel
 - L'observatoire national annuel
 - « Au cœur des associations intermédiaires : l'agilité au service des territoires »
 - « Contribuer au développement de territoires solidaires, des entreprises en mouvement »
 - 3 guides pratiques pour le montage des Groupes Économiques Solidaires
 - « Acheteurs publics : pensez économie sociale et solidaire »
 - « Entreprise-SIAE, pour un partenariat efficace et responsable sur les marchés publics »
 - Le rapport « Faire vivre le dialogue social dans les structures de l'IAE »
 - Le rapport « Les coopérations, 30 ans d'initiatives en réseau »

Internet :

- Le site du Coorace Bretagne : www.coorace-bretagne.org
- Le site de la Fédération Coorace : www.Coorace.org
Pour s'abonner aux différentes newsletters proposées par Coorace, il est nécessaire d'ouvrir un compte sur le site Coorace.



Sur demande

- Pour toute la documentation régionale

14. Le Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACCRE	Aide aux Chômeurs à la Création ou la Reprise d'Entreprise
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACI MP	Atelier Chantier d'Insertion en Milieu Pénitentiaire
AI	Association Intermédiaire
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARE	Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASP	Agence de Service et de Paiement
ASP	Accompagnateur Socio-Professionnel
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
BRSA	Bénéficiaire du RSA
CAE	Coopérative d'Activité et d'Emploi
CAVA	Centres d'Adaptation à la Vie Active
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDIAE	Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique
CLE	Comité Local pour l'Emploi (TZCLD)
CESER	Conseil Économique Social et Environnemental Régional
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIP	Conseiller en Insertion Professionnel
CNIAE	Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique
CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
COORACE	Coordination des Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi
CPE	Convention Promotion Emploi
CPF	Compte Personnel Formation
CREFOP	Conseil Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CRIAE	Comité Régional d'Insertion par l'Activité Économique
CSP	Catégorie Socio Professionnelle
CTA	Comité technique d'animation

CUI-CAE	Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CUI-CIE	Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
CUI-PEC	Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétence
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DGAS	Direction Générale des Affaires Sociales et Sanitaires
DDETS(PP)	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (et de la Protection des Personnes)
DE	Demandeur d'Emploi
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée (= ou > à 12 mois)
DGEFP	Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIV	Délégation Interministérielle à la Ville
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DREETS	Direction Régionale de L'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DSN	Déclarations Sociales Nominatives
DO	Donneur d'Ordre
EA	Entreprise Adaptée
EI	Entreprise d'Insertion
EITI	Entreprise d'Insertion de Travailleurs Indépendants
EMTPR	Évaluation en Milieu de Travail Préalable à l'embauche
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunales
ESAT	Établissement ou Service d'Aide par le Travail
ESUS	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETAIE	Encadrant Technique d'Activité par l'Insertion Économique
ETCLD	Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée
ETP	Équivalent Temps Plein
ETT-ESS	Entreprise de Travail Temporaire de l'Économie Sociale et Solidaire
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
ETTP	Entreprise de Travail en Temps Partagé
ETP	Équivalent Temps Plein

FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IAE	Insertion par l'Activité Économique
ML	Mission Locale
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OPCO	Opérateur de Compétences (formations)
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PEC	Parcours Emploi Compétences
PIC IAE	Plan d'Investissement dans les Compétences IAE
PJJ	Protection Judiciaire et de la Jeunesse
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PSDE	Prestation de Suivi Dans l'Emploi
RQ	Régie de Quartier
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises
SAP	Service à la Personne
SEP	Salarié(e) en parcours
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative Ouvrière de Production
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SMIC	Salaires Minimum Interprofessionnel de Croissance
SYNESI	Syndicat National des Employeurs pour les ateliers et chantiers d'Insertion
TAPAJ	Travail Alternatif Payé à la Journée
TSF	Transfert de Savoir-Faire
TZCLD	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
UNAI	Union Nationale des Associations Intermédiaires

Contact

coorace.bretagne@gmail.com

www.coorace-bretagne.org

A Rennes :

Le Quadri – 4ème étage

47 avenue des Pays Bas

35200 RENNES

MAJ 12/2023

Les partenaires qui nous soutiennent :



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT



RÉGION
BRETAGNE
CONSEIL RÉGIONAL



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)